

Déclarations de changement d'adresse: check-list

Les quatre déclarations de changement d'adresse les plus importantes

- Contrôle des habitants**
Annoncez votre départ au contrôle des habitants de votre ancien lieu de domicile, et votre arrivée au contrôle des habitants du nouveau.
- Changement de canton**
Si vous déménagez dans un autre canton, il vous faudra effectuer quelques démarches supplémentaires.
→ [Déménagement: changement de canton suisse](#)
- Poste**
Signalez votre changement d'adresse à la Poste avant votre déménagement définitif.
→ [Réexpédition du courrier: mode d'emploi pour signaler son déménagement à la Poste et faire suivre ses envois](#)
→ [Passer un ordre de réexpédition du courrier à la Poste](#)
- Service des automobiles**
Communiquez votre nouvelle adresse au service des automobiles sous 14 jours.
→ strassenverkehrsamt.ch

Déclarations de changement d'adresse aux assurances

- Caisse maladie**
Informez votre caisse maladie de votre changement d'adresse en ligne, par téléphone ou par e-mail. Vous trouverez le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sur votre dernière facture ou votre police.
→ [Comparer les primes maladie](#)
- Assurance ménage et responsabilité civile privée**
Informez vos assurances de votre changement d'adresse par téléphone ou par e-mail. Vous trouverez le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sur votre dernière facture ou votre police.
→ [Faire le point sur son assurance ménage](#)
- Assurance des véhicules à moteur**
L'assurance de votre véhicule à moteur dépend également de votre lieu de résidence. Vous trouverez le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sur votre dernière facture ou votre police.
→ [Faire le point sur les autres assurances auto](#)



Déclarations de changement d'adresse aux entreprises de télécommunications

- Téléphonie (fixe et mobile), Internet**
Informez votre fournisseur de téléphonie et d'Internet de votre déménagement. La plupart du temps, cette démarche peut se faire en ligne.
→ [Comparer les tarifs de téléphonie mobile](#)
- Inscription à l'annuaire téléphonique**
Vous souhaitez que vos coordonnées restent disponibles dans l'annuaire numérique? Renseignez votre nouvelle adresse sur le site local.ch.
→ [local.ch](#)
- Radio/télévision**
L'organe de perception de la redevance radio-télévision, Serafe, sera informé de votre changement d'adresse par la commune.
→ [serafe.ch](#)

Déclarations de changement d'adresse à la banque et à la Poste

- Banque, Postfinance et gestionnaires de fortune**
Informez toutes les institutions auprès desquelles vous avez des dettes ou des crédits de votre changement d'adresse. En fonction de votre banque, vous pouvez effectuer cette démarche en vous connectant à votre espace en ligne et en remplissant le formulaire dédié. Mais vous pouvez aussi faire la déclaration au guichet.
- Poste**
Signalez votre changement d'adresse à la Poste avant votre déménagement définitif. Faites une demande de réexpédition du courrier à la Poste, afin qu'elle fasse suivre votre courrier et vos colis à votre nouvelle adresse pendant un an.
→ [Réexpédition du courrier: mode d'emploi pour signaler son déménagement à la Poste et faire suivre ses envois](#)
→ [Passer un ordre de réexpédition à la Poste](#)

Déclarations de changement d'adresse aux autorités

- Changement de canton**
Si vous déménagez dans un autre canton, il vous faudra effectuer quelques démarches supplémentaires.
→ [Déménagement: changement de canton suisse](#)
- Contrôle des habitants**
Annoncez votre départ au contrôle des habitants de votre ancien lieu de domicile, et votre arrivée à celui du nouveau. Dans certains cantons, l'annonce de départ peut être effectuée en ligne.
→ [eDéménagementCH](#)
- Ressortissants étrangers**
Les déménagements des ressortissant-e-s de pays de l'UE et de l'AELE sont régis par les mêmes règles que ceux des Suisse-sse-s. Les ressortissant-e-s de pays hors UE/AELE pourront avoir à fournir une nouvelle autorisation d'établissement.



- Propriétaires de chien**
Les chiens doivent faire l'objet d'une annonce de départ dans l'ancienne commune et d'une annonce d'arrivée dans la nouvelle.
- Service militaire, service civil**
Si vous êtes astreint-e au service militaire, vous devez déclarer votre changement d'adresse au chef de section ou au commandement d'arrondissement compétent sous 14 jours. Les personnes effectuant un service civil doivent déclarer leur nouvelle adresse au centre régional compétent ou effectuer la modification en ligne sur le portail E-Zivi.
→ [Portail E-Zivi](#)
- Caisse de compensation AVS**
Si vous êtes en retraite ou que vous exercez sous le statut d'indépendant-e, vous devez informer votre caisse de compensation AVS.
→ ahv-iv.ch
- Service des automobiles**
Communiquez votre nouvelle adresse au service des automobiles sous 14 jours. Si vous déménagez dans un autre canton, on vous remettra de nouvelles plaques d'immatriculation.
→ strassenverkehrsamt.ch
- Écoles et service des impôts**
Dans la plupart des communes, vous n'avez aucune démarche à entreprendre. La commune affectera vos enfants à une école.
- Services d'électricité, fournisseurs d'eau, d'électricité et de gaz**
Déclarez votre nouvelle adresse au fournisseur d'énergie correspondant avant votre date d'emménagement officielle.

**Autres déclarations de
changement d'adresse à
ne pas oublier**

- Employeur**
- Écoles, crèche, jardin d'enfants**
- Médecin/dentiste/vétérinaire**
- Avocat/conseiller fiscal**
- Abonnements à des journaux et à des magazines**
- Abonnements à des services**
- Associations**
- Amis, famille, connaissances**

Vous trouverez d'autres conseils et check-lists utiles sur le thème du déménagement dans notre Guide pratique du déménagement.

→ [Découvrir le Guide pratique du déménagement](#)

